

■ Vos bons réflexes

1. Le signalement des personnes et des véhicules est capital pour l'enquête.

2. Habituez-vous à identifier et retenir les aspects physiques et la tenue vestimentaire des personnes.

3. Ayez le réflexe de relever les éléments d'identification des véhicules : type, marque, couleur et surtout numéro d'immatriculation.

L'information immédiate et précise de la brigade de gendarmerie ou du commissariat est déterminante.

4. Ne pas hésiter à appeler (composer le numéro de la brigade ou le 17 en cas d'urgence) et à communiquer ce qui a été vu ou entendu.

Tout renseignement intéresse la gendarmerie ou la police.

■ Que dire lors de l'appel au 17?

Qui : Qui suis-je ? Quel est mon numéro de téléphone ?

Où : Quelle est l'adresse précise de l'agression ou du vol ?

Quand : Quand est-ce que cela a eu lieu ?

Quoi : Que s'est-il passé ? Quels sont les biens volés ? Y a-t-il des blessés ? (état des blessés, nature des blessures...)

Comment : Quel est le mode opératoire de l'agression ?

Quel est le signalement du ou des auteurs ? (nombre, sexe, apparence, taille, corpulence, teinte de cheveux, tenue vestimentaire) quels sont les moyens et la direction de la fuite ?

Pour prévenir, Demandez conseil.

Ils sont à votre disposition :

■ Police et Gendarmerie



Commissariat de Vannes
02.97.68.33.33

Commissariat de Lorient
02.97.64.02.00



Groupeement de gendarmerie
du Morbihan
02.97.54.75.00

■ Plaquette réalisée par la Préfecture du Morbihan



PRÉFECTURE DU MORBIHAN

Prévenir les vols dans les commerces et les entreprises



Ne défendez jamais vos biens au péril de votre vie.

Une vie a bien plus de valeur que n'importe quel bien.

Prévenir les cambriolages

■ Conseils en matière d'équipement



- Alarmes/ télésurveillance/ vidéosurveillance,
- Sécuriser les ouvertures : serrures de sûreté, blindages,
- Digicodes, barreaux ou volets métalliques
- Clôtures,



- Gardiennage : notamment en périodes sensibles (vacances, fêtes de fin d'année),
- Coffres forts : doivent être scellés pour être efficaces,
- Pour les entreprises ayant des parcs de stationnements importants ou de grands espaces à protéger, des chiens peuvent constituer une bonne solution,
- Eclairage des abords des locaux.

■ Conseils de vigilance

- Prêter attention aux rôdeurs.
- Pour les entreprises ayant des parcs de véhicules : ne pas laisser les clés accessibles.
- Pour les véhicules ayant le plus de valeur : les équiper de systèmes de géo-localisation.



■ Conseils concernant les fonds

- Ne pas conserver de sommes importantes : les recettes doivent être régulièrement déposées, si possible par des transporteurs de fonds.

Limites les risques de vol d'espèces et de chèques en magasin.

- Gardez en permanence les clés des caisses sur vous.
- Effectuez des prélèvements réguliers en évitant de concentrer une forte somme d'argent en un même point.
- Ne pas exposer le contenu de la caisse au regard des personnes présentes dans le magasin.
- Piégez une liasse de billets en relevant les numéros.
- Placez vos espèces en lieu sûr.
- Lors de chaque fermeture (midi et soir), notez les paiements par chèque sur votre cahier de gestion (si vous en possédez un), en précisant le nom et l'adresse du client et le montant du chèque.
- Soyez très discret...même avec votre entourage proche. Lors des périodes de fermetures, laissez le tiroir caisse vide et ouvert.

Effectuer les transferts de fonds

- Bannissez les habitudes horaires ou de trajet.
- Proscrivez les versements en tenue de travail.
- Soyez discret sur le montant des espèces déposées ou retirées.
- Signalez toute présence et comportement suspects à la Police ou à la gendarmerie.
- Si vous vous sentez suivi, pénétrez immédiatement dans un commerce et avisez la Police ou la gendarmerie.
- Ne vous isolez pas.
- Transportez l'argent sur vous réparti dans plusieurs poches plutôt que dans une sacoche.
- Si vous effectuez vos déplacements en voiture, assurez-vous du verrouillage immédiat des serrures.

En cas de cambriolage ou de vol

■ Qui prévenir ?

En présence d'individus suspects prévenez ou faites prévenir la gendarmerie ou la police (téléphone d'urgence : « 17 ») en précisant votre position exacte et les circonstances.



La patrouille la plus proche sera alors immédiatement orientée vers vous pour procéder au contrôle des suspects et recueillir discrètement votre témoignage.

Si les auteurs sont encore présents :

- observer (nombre, signalements, armement, moyens de locomotion, direction de fuite...) et écouter (accent, prononciation d'un prénom, d'un nom, d'un surnom...);
- alerter la gendarmerie ou la police.

Dans tous les cas, ne toucher à rien avant l'arrivée des gendarmes ou des policiers.



Les constatations (relevés d'empreintes, d'ADN, de traces...) sont absolument nécessaires à l'enquête.